



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juin 2017

Original : français

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par le Centre européen de recherche et de prospective politique, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'éradication de la pauvreté, bien qu'elle représente une gageure pour la communauté internationale, est un objectif de développement durable. Elle attend des réponses concrètes et immédiatement applicables à des situations concrètes. Plusieurs niveaux de participation et de décision sont à l'œuvre, à l'heure où le défi de la « globalisation » pousse les gens à une communautarisation qui, parfois, fait ressortir des lignes de fractures au lieu de maximiser les ressemblances.

Dans un registre transversal, les diverses conférences préparatoires HABITAT III ainsi que la Conférence internationale de Quito, Équateur (octobre 2016), à laquelle mon organisation était « partie prenante » ont eu le mérite d'apporter une réflexion transversale sur la manière de réduire les inégalités sociales et repousser au maximum la pauvreté. Ainsi, par exemple, le CEREPOL UN-NGO œuvre dans sous-continent Indien pour tenter de repousser les causes silencieuses de la pauvreté : éducation à la démocratie, prise de conscience de l'individualité comme source d'élévation sociologique et d'accès à un bien-être à moyen/long terme. Nos modes de gouvernance répondent à des objectifs d'accompagnement durable afin que les populations bénéficiaires soient toujours les acteurs de leur propre changement. Notre organisation agit concrètement en Europe et sur le continent africain pour faire de l'accès à un logement décent une source déterminante de la sortie du cycle de la pauvreté « identitaire ». Dans le même ordre d'idée, nous considérons que le logement est un droit inaliénable. Il doit favoriser l'accès à un niveau de vie amélioré, à une consommation durable et à des conditions d'épanouissement équitables. Pour ces raisons, nous avons établi un programme privé de soutien aux populations qui sont « en demande » de reconnaissance. Grâce à ces programmes « sur mesure », les personnes conçoivent leur sortie de la pauvreté d'un point de vue pratique. Au quotidien, il s'agit de leur redonner les instruments de réflexion et d'action afin que les bénéficiaires reconquièrent leur autonomie, et deviennent acteurs/auteurs de leur propre reconstruction sociale, économique et psychologique.

Compte tenu de l'entrée en vigueur récente de nos programmes de développement (19 mois), les éléments d'évaluation qualitatifs et quantitatifs nous donnent des données exploitables sur la même période d'action. À l'heure actuelle, les données agréées montrent que nos programmes de soutien et de conseil en front office ont permis à des populations de progresser sur leur état de dépendance. Elles ont été capables d'améliorer leur autonomie au quotidien, ce qui est un des buts recherchés. Toutefois, ces éléments attendent d'être remis en perspective à 48 mois, après que les programmes initiaux aient été achevés.

Nous restons confiants et restons à la disposition de la Communauté internationale pour partager une « communauté de pratique » aux fins de réduire substantiellement la pauvreté.
